

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées
dans la fonction publique

Délibération n° 2016-03-08 du 10 mars 2016 portant sur la modification du catalogue des aides du FIPHFP, renommé catalogue des interventions du FIPHFP

NOR : AFSX1630344X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié par le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009, relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le projet de modification du catalogue des aides du FIPHFP et de son intitulé par « catalogue des interventions du FIPHFP » proposé par le directeur de l'établissement public FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'adopter la modification du catalogue des aides du FIPHFP, telle que proposée par le directeur de l'établissement public du FIPHFP.

2. De remplacer l'intitulé et les mentions « catalogue des aides » par l'intitulé et les mentions « catalogue des interventions ».

3. Que les modifications des conditions de prise en charge des différentes interventions prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

4. Que le catalogue des interventions ainsi adopté sera publié sur le site du FIPHFP au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

5. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-03-08 du 10 mars 2016 portant sur la modification du catalogue des aides du FIPHFP, renommé catalogue des interventions du FIPHFP.

Nombre de présents au moment de la délibération: 15 (+ 1 pouvoir).

Votants: 16.

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 16.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 10 mars 2016.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
M. DESJARDINS